

Compte Rendu réunion Guyane Trek – mardi 12 mai 2020

Participants : 6 membres du CA.

- Sarah BAIZEAU – Président
- Corinne NERIN – Présidente adjointe
- Lucie JOIGNEAUX – Trésorière
- Marie-Hélène GREGOIRE – Trésorière (participation téléphonique)
- Claire LECOMTE – Secrétaire adjointe
- Yves RENOUE – Gestionnaire GPS

2 membres étaient absents :

- Florence COUZINIER – Secrétaire
- Florian Jeanne - Webmaster

Début de réunion : 18h00

Lieu : Maison de Claire LECOMTE.

Compte rendu rédigé par Lucie JOIGNEAUX et Sarah BAIZEAU.

Cette réunion a pour but la reprise des randonnées suite à la pandémie COVID-19, dans le respect des règles transmises par le Préfet de Guyane et la FFRP.

Les réglementations peuvent être retrouvées aux liens suivants :

Préfecture de Guyane : <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Sante/Coronavirus-Covid-19/Deconfinement>

FFRP : <https://www.ffrandonnee.fr/actualites/18967/la-ffrandonnee-precise-les-conditions-de-reprise-de-la-randonnee-pedestre.aspx>

I. Consignes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

La FFRP a envoyé aux associations et mis en ligne sur son site des plaquettes expliquant ce qui est autorisé ou non pour les sorties selon le cadre (animateur ou licencié).

Les différentes parties de ce chapitre seront réparties selon les différents points principaux du tableau pour les clubs de la FFRP.

a. Précautions

a. Port du masque

Le port du masque est **obligatoire** pour le point de départ de la randonnée, durant les explications et toutes interactions avant le début de la randonnée.

L'utilisation des masques durant la sortie est fortement déconseillée.

Les organisateurs des sorties sont en droit de refuser la participation de randonneurs inscrits étant venus au point de rendez-vous sans masque.

b. Distanciation physique

La distance entre chaque participant est variable selon l'allure de la randonnée :

- A l'arrêt (pique-nique, explications, ...) : 1m au minimum ;
- A faible allure : 2 m au minimum ;
- A plus forte allure : 5 m au minimum.

c. Kit sanitaire personnel

Un kit sanitaire personnel est composé de :

- 1 masque
- Gel hydroalcoolique
- Lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels
- Petit morceau de savon
- Sac poubelle

Ce kit sanitaire est **obligatoire pour chacun des organisateurs.**

Les adhérents n'ont pas d'obligation mais il est fortement préconisé de l'avoir.

En aucun cas les organisateurs ne doivent prêter leur kit sanitaire !

Ce kit vient en complément du kit de secours de base que chaque randonneur emmène lors des sorties.

d. Matériel de randonnées

Le matériel de randonnée classique reste le même avec complément du kit sanitaire.

Il est très fortement déconseillé de prêter son matériel.

Les GPS personnels pourront être emmener lors des sorties, cependant, le prêt des GPS de l'association est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

e. Durée de pratique

Aucune limite de durée de la pratique.

b. Publics

Chaque sortie doit être au maximum composé de **10 participants dont 2 sont les organisateurs**.

c. Encadrement

Tous les participants des sorties doivent être des adhérents de Guyane Trek.

En conséquence, les sorties découvertes pour les non-adhérents ne seront plus possibles.

d. Transport

Le transport individuel est conseillé.

L'association n'organisera aucun covoiturage et demande à ses adhérents d'éviter au maximum ce type de transport.

Malgré cela, s'il y a covoiturage, les personnes concernées doivent impérativement porter un masque et rouler les fenêtres ouvertes.

Evidemment, cela ne concerne pas les personnes vivant sous le même toit.

e. Espace de pratique

a. Lieu de pratique

La sortie doit se dérouler **entre Régina et Iracoubo**, c'est-à-dire entre les contrôles de douanes.

Les randonnées sont autorisées en forêt et sur les plages, cependant la baignade sur les plages est interdite.

b. Cotation

Pour le moment, les randonnées à privilégier sont celles relativement **faciles** (technicité et risque faible) afin que la reprise soit progressive. La programmation de randonnée de plus haut niveau sera opérée durant le trimestre

c. Espace de pratique

Dans un premier temps, les sorties seront **uniquement à la journée**. Si la situation sanitaire s'améliore les sorties carbets bâches seront peut-être maintenues et organisés.

Il est important de favoriser les espaces et itinéraires moins fréquentés.

A suivre quelques idées de randonnées correspondant à ces critères : les trois monts de Cayenne, la pointe Liberté, piste des singes, fort Trio, baigne des Annamites, piste Denis, roche Tablon etc.

f. Convivialité

Les pique-niques et apéros sont autorisés mais avec une distanciation de 1 m entre chaque personne.

!!!! Les pique-niques ne sont pas autorisés sur toutes les plages, interdit sur Rémire-Montjoly. La législation en vigueur est propre à chaque commune.

II. Commande de tee-shirt

La commande de T-shirts est pour le moment suspendue.
Elle sera remise à l'ordre du jour pour septembre.

III. Future réunion du troisième trimestre

La future réunion de programmation est toujours prévue pour le samedi 13 juin.
Si d'ici-là les regroupements de plus de 10 personnes ne sont toujours pas autorisés, une réunion du bureau sera organisée comme à l'habitude mais pas de réunion avec les adhérents.
Pour la programmation, les adhérents auront deux semaines avant un lien google sheet, ou la possibilité par mail, de programmer des sorties. Le programme pourra ensuite être discuté lors de la réunion bureau.

En attente des nouvelles règlementations du 2 juin.

IV. Planning

Le conseil a reprogrammé certaines sorties afin de refaire un programme.
Un google sheet, ou par mail, sera mis en place courant de la semaine afin que les adhérents puissent reprogrammer ou programmer des sorties mais aussi supprimer celle qui avait été prévu.

V. Conclusion

Deux mails vont être envoyés aux adhérents :

- Un premier expliquera les nouvelles règlementations et préconisations à appliquer jusqu'à la fin du trimestre de randonnée, fin juin, avec une mise à jour qui sera faite après le 2 juin. Chacune de ces informations est l'application à notre niveau des mesures prise par la Préfecture de Guyane et la FFRP.
- Un second mail sera envoyé expliquant le nouveau programme et donnant un lien google sheet où chaque adhérent pourra programmer des sorties.

Des sorties la semaine pourront être programmer mais avec obligation d'aval par l'un des membres du bureau (Sarah, Corinne, Lucie, Florence, Mahé ou Claire). Le bureau se réserve le droit de ne pas autoriser sous le couvert de Guyane Trek les randonnées ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus.

La réunion est clôturée à 19h30.